Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE DE L'AGRICULTURE,
DE L'ALIMENTATION, DE LA PECHE ET DES AFFAIRES RURALES

DIRECTION GENERALE DE L'ALIMENTATION **Sous-direction de la Qualité et de la Protection des Végétaux** Bureau de la Santé des Végétaux Adresse: 251, rue de Vaugirard 75 732 PARIS CEDEX 15 Dossier suivi par: Denis FERRIEU Tél.: 01.41.73.48.04 Fax.: 01.41.73.48.40 Réf. interne: Fiche de vie n° G 30	**NOTE DE SERVICE** **DGAL/SDQPV/N2004-8083** **Date: 16 MARS 2004** Classement: ON 321

Le Ministre de l'agriculture,
de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales
à

Date de mise en application: immédiate
Abroge et remplace: - Toute la réglementation diffusée en 1993.
- Note de Service DGAL/SDQPV/N99-8164 du 18/11/1999:
« Décret n°52/1967 indiquant des parasites préjudiciables aux végétaux et aux produits végétaux ».
« Décret ministériel n°1041/1994 relatif aux conditions phytosanitaires d'importations de pommes de terre destinées à la plantation »

Complète:
Nombre d'annexes:
Degré et période de confidentialité :

Rubrique: Export

Objet: Réglementation phytosanitaire EGYPTE

Bases juridiques:
« The Egyptian Plant Quarantine Rules & Regulations: Ministerial decree n°3007 of 2001 » Issue n°112 19/05/2002 (93 pages).

MOTS-CLES: Exigences phytosanitaires, réglementation, EGYPTE, Export

Résumé: Diffusion de nouvelles exigences phytosanitaires dans le cadre de la délivrance des certificats phytosanitaires pour l'exportation de végétaux et produits végétaux à destination de l'Egypte.

Les textes cités sont diffusés par courrier aux Directions Régionales de l'Agriculture et de la Forêt / Services Régionaux de la Protection des Végétaux.

Je vous saurais gré de bien vouloir me faire connaître les éventuelles difficultés rencontrées dans la mise en ouvre de ces instructions.

Le sous-directeur de la Qualité et de la Protection des Végétaux

Hervé DURAND

Destinataires	
Pour exécution: -Les Chefs de S.R.P.V. -Les Chefs de S.P.V. (DOM)	Pour information: -MM. les I.G.A. -MM. les préfets de Région -MM. les préfets de département -les D.R.A.F. -les D.A.F. (DOM)